

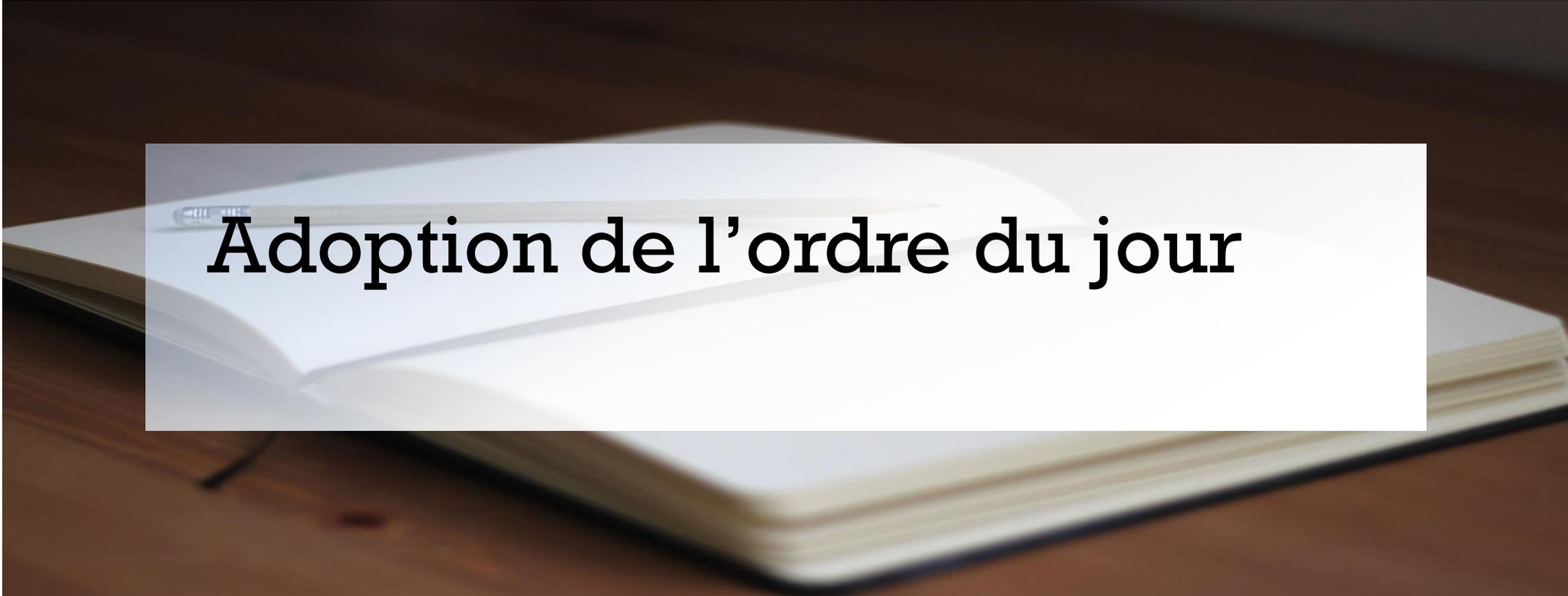


**Séance  
ordinaire du  
conseil  
municipal**

**11 novembre 2024**



Ouverture de la  
séance

An open book with a white text box overlaid on it. The text box contains the text "Adoption de l'ordre du jour".

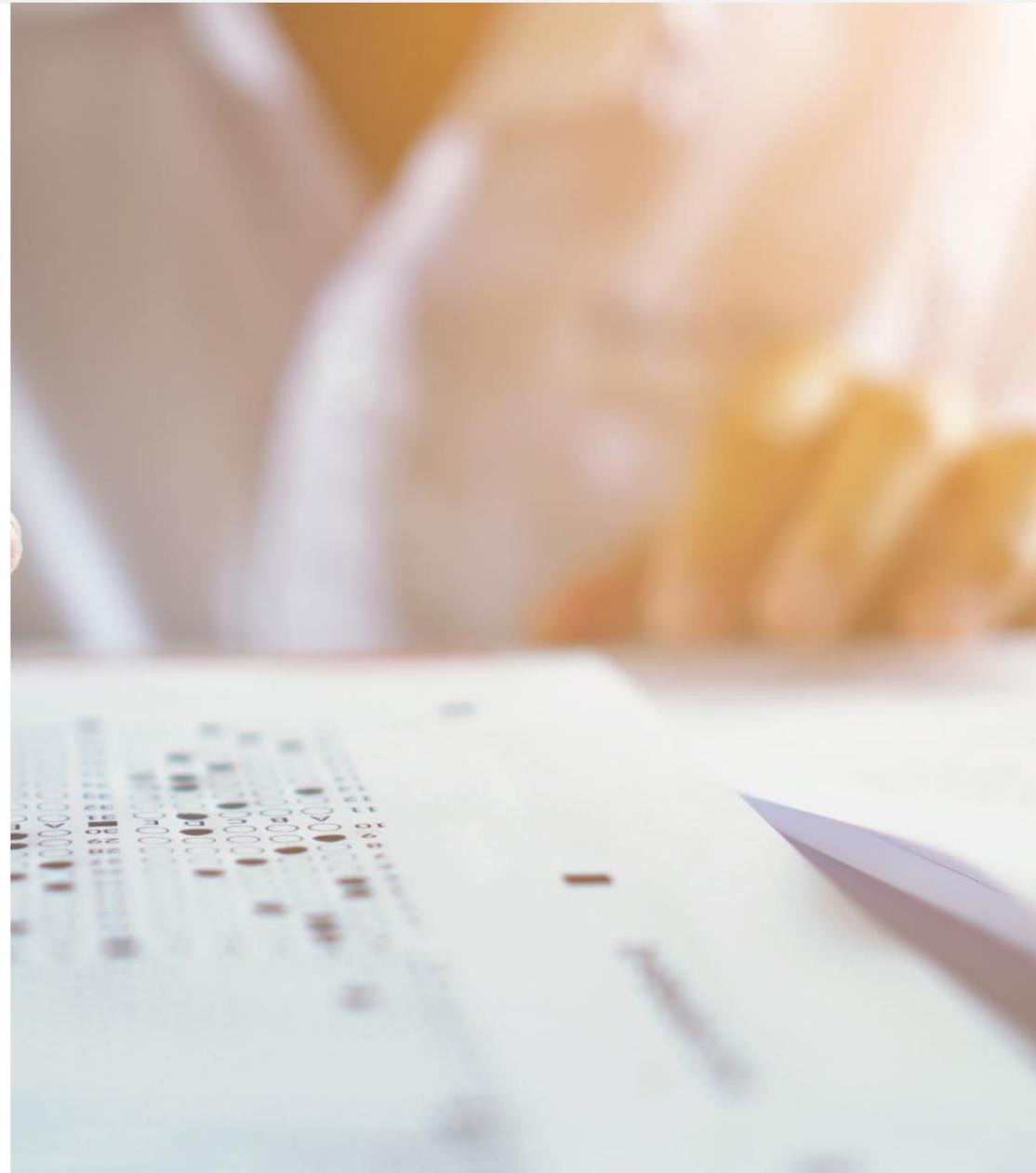
# Adoption de l'ordre du jour



**Suivi des questions  
posées à la dernière  
assemblée**

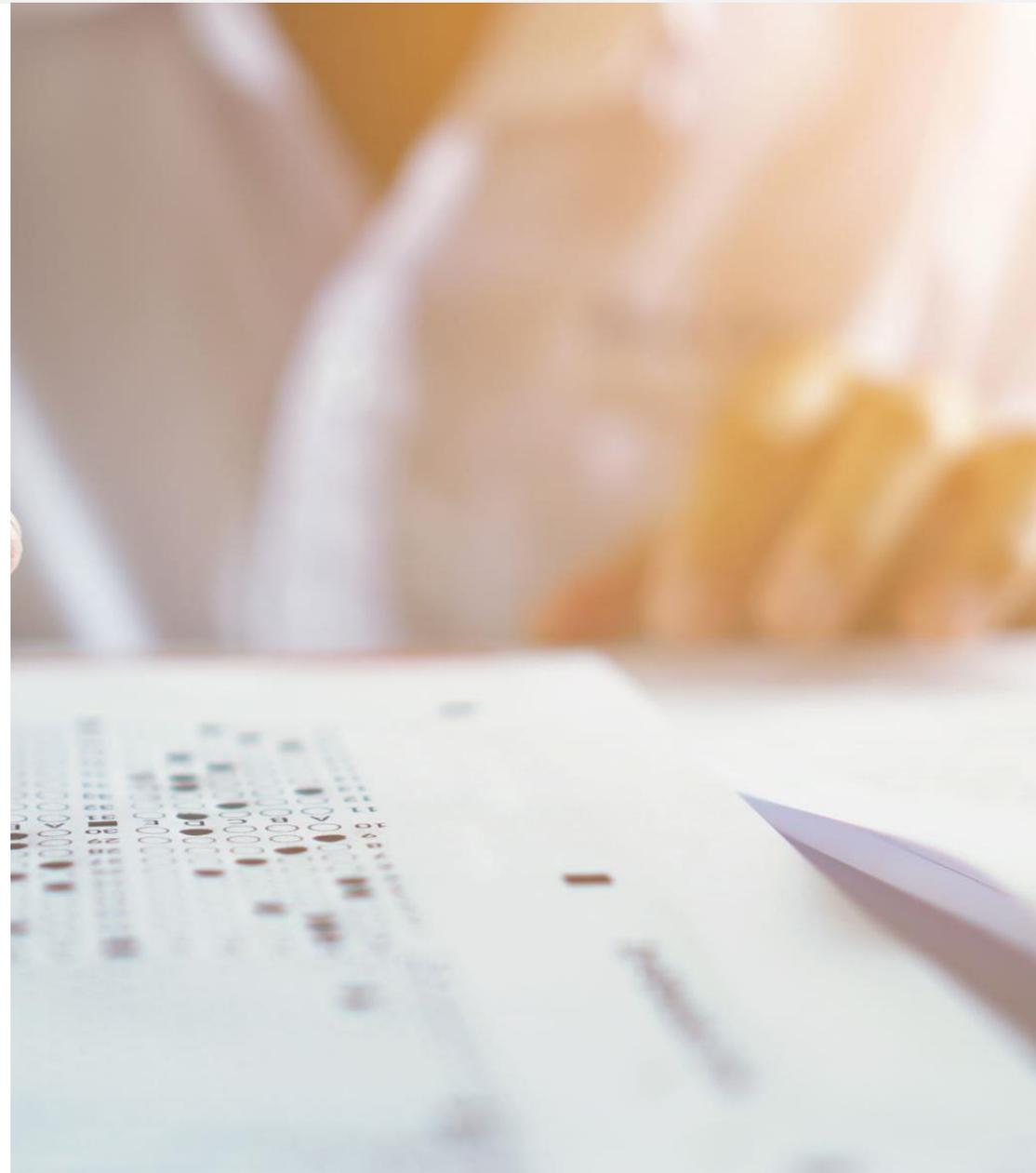
## 4.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 octobre dernier.



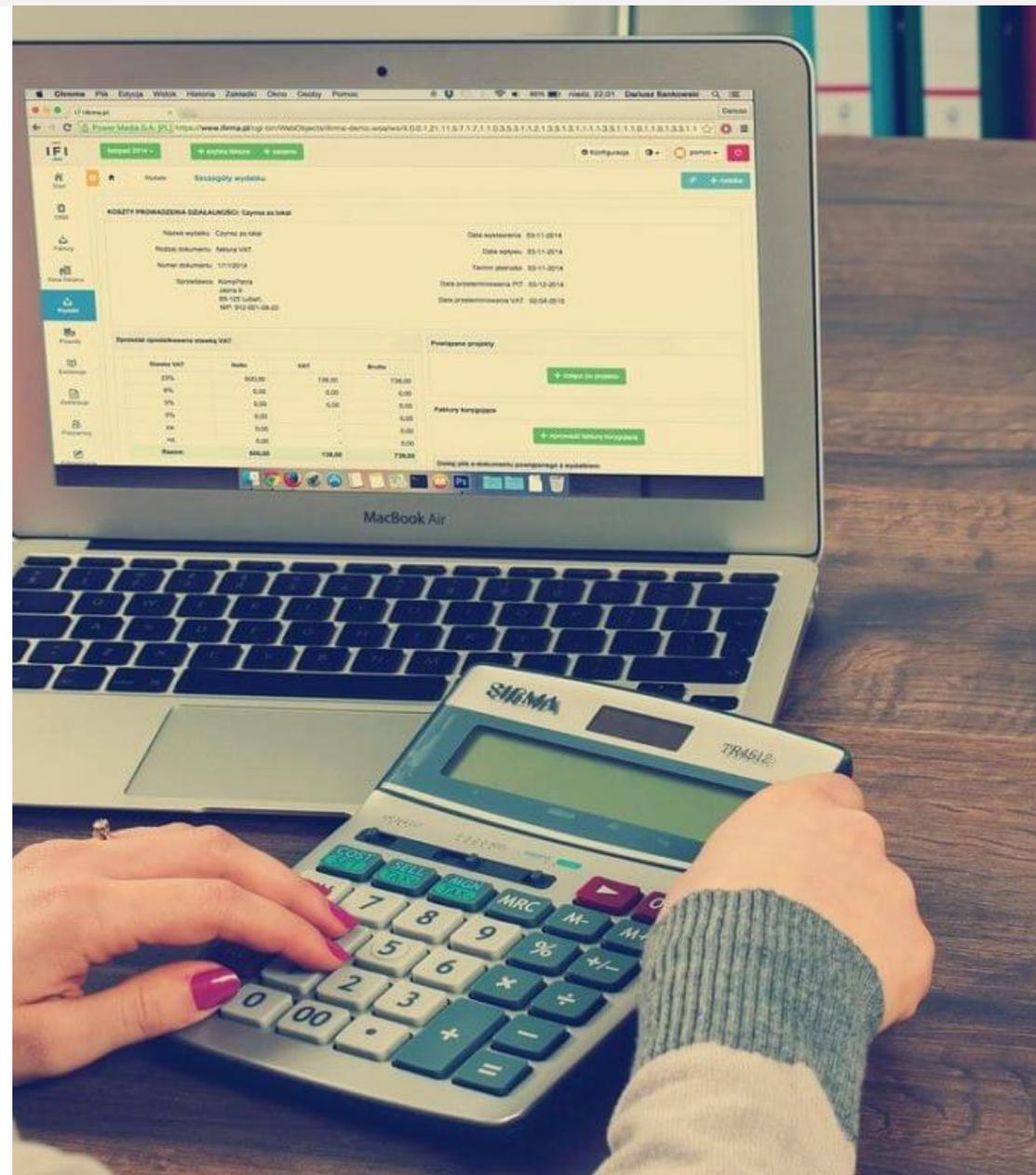
## 4.2 Adoption du procès-verbal

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 novembre dernier.



## 5.1 Factures payées et factures à payer

Il est proposé d'accepter la liste des factures payées ainsi que la liste des factures à payer au 31 octobre 2024.



## 5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 31 octobre 2024

Le rapport des dépenses au 31 octobre 2024 est déposé au conseil.

## 5.3 Dépôt des déclarations pécuniaires des membres du conseil

Les déclarations des intérêts pécuniaires de madame Catherine Hamé, mairesse, de madame Caroline Desrosiers, conseillère ainsi que de messieurs Jean Sébastien Vaillancourt, Louis Dupuis et Sylvain Harvey, conseillers, sont déposées au conseil conformément aux articles 357, 358 et 361 de la Loi sur les élections et référendum dans les municipalités.

## 5.4 Nomination du maire suppléant pour la période de novembre 2024 à novembre 2025

### **IL EST PROPOSÉ :**

- Que Jean Sébastien Vaillancourt, conseiller agisse comme maire suppléant, et ce, jusqu'à la séance ordinaire du mois de novembre 2025 ;
- Que le maire suppléant soit autorisé à signer tous les chèques et tous autres documents financiers au centre financier aux entreprises de la Caisse Desjardins de Saint-Jérôme, deux signatures étant requises ;
- Qu'en cas d'absence ou d'incapacité d'agir de madame la mairesse Catherine Hamé, le maire suppléant est autorisé à la remplacer pour la signature des chèques et toute représentation comprenant la MRC des Pays-d'en-Haut.

## 5.5 Appui à la ville de Sainte-Adèle - Contestation de l'avis d'augmentation 2025 – PG Solutions

### **IL EST PROPOSÉ :**

- D'appuyer la résolution numéro 2024-456 de la ville de Sainte-Adèle ;
- De transmettre une copie de la présente résolution à la ville de Sainte-Adèle ainsi qu'à la compagnie PG Solutions.

## 5.6 Avis de motion et projet de règlement numéro 607-2024 redevances

- L'avis de motion est donné et le projet de règlement numéro 607-2024 afin d'imposer une redevance aux propriétaires des établissements effectuant de la location court terme afin de créer un fonds pour la construction, la réparation et l'entretien des infrastructures de loisirs, de culture et de la vie communautaire sur le territoire de la municipalité est déposé au conseil.

## 6.1 Adoption du règlement numéro 605-2024 pour des travaux routiers divers

### **IL EST PROPOSÉ :**

- D'adopter le règlement numéro 605-2024 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 2 000 000 \$ pour la réalisation de travaux routiers à divers endroits dans la Municipalité.

## 6.2 Octroi de contrat – Paysagement 2025

### **IL EST PROPOSÉ :**

- D'accepter l'offre de service de Folium Design Végétal pour l'année 2025 au coût de 23 500 \$ taxes non incluses.

## 6.3 Panneau d'arrêt chemin des Primevères

### **IL EST PROPOSÉ :**

- De réinstaller le panneau arrêt sur le chemin des Primevères en direction ouest.

## 7.1 Signature du protocole d'entente avec Héritage Plein Air du Nord (HEPAN) et la Ville de Prévost

### **IL EST PROPOSÉ :**

- D'autoriser madame Catherine Hamé, mairesse et madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière à signer le protocole d'entente entre HEPAN, la Ville de Prévost et la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs pour les cinq prochaines années, soit de 2025 à 2029.

## 7.2 Mandat aux professeurs – Cours session hivernale 2024-2025

### **IL EST PROPOSÉ :**

- D'accepter la liste des professeurs mandatés pour offrir des cours aux citoyens à la session hivernale 2024-2025 ;
- D'autoriser la directrice générale à faire des modifications et/ou changements si nécessaires.

## 8.1 Dépôt du procès-verbal de la rencontre du comité de réglementation du 21 octobre 2024

- Le procès-verbal de la rencontre du comité de réglementation du 21 octobre 2024 est déposé au conseil.

## 8.2 Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 21 octobre 2024

- Le procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme (CCU) tenue le 21 octobre 2024 est déposé au conseil.

## 8.3 Demande de dérogation mineure lot 1 922 355 sur le chemin de la Normandie

### **IL EST PROPOSÉ :**

- D'accepter la demande de dérogation mineure en regard au lot 1 922 355 sur le chemin de Normandie pour régulariser un lotissement avec un frontage de 16,53 mètres alors que l'article 49 du règlement de lotissement 1002 stipule que le frontage minimum pour un terrain irrégulier est de 17,5 mètres.

## 8.4 Demande d'usage conditionnel – Résidence de tourisme - 168 chemin des Chênes

### **IL EST PROPOSÉ :**

- D'accorder la demande d'usage conditionnel de résidence de tourisme de court séjour pour l'immeuble portant le numéro civique 168 chemin des Chênes.

## 8.5 Adoption du règlement numéro 1010-1-2024 concernant les usages conditionnels

### **IL EST PROPOSÉ :**

- D'adopter le règlement numéro 1010-1-2024 modifiant le règlement 1010 concernant les usages conditionnels afin de préciser les documents requis ainsi que de modifier les champs d'applications spécifiques pour les demandes d'hébergement.

## 8.6 Avis de motion et dépôt du projet du règlement 360-2024-02 sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU)

- L'avis de motion est donné et le projet du règlement numéro 360-2024-02 amendant le règlement numéro 360-2023-01 et ses amendements sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU) est déposé.

## 8.7 Avis de motion et premier projet du règlement numéro 1001-46-2024

- L'avis de motion est donné et le premier projet du règlement numéro 1001-46-2024 modifiant l'annexe B du règlement de zonage 1001 afin d'intégrer une note particulière concernant l'implantation des bâtiments dans le projet Clos Dominique (chemin des Saules) est adopté ;
- Une consultation publique sur le projet aura lieu le mercredi 4 décembre prochain à 19 h au centre communautaire.

## 8.8 Avis de motion et premier projet du règlement numéro 1001-47-2024 constructions accessoires

- L'avis de motion est donné et le premier projet du règlement numéro 1001-47-2024 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser certains constructions et équipements accessoires dans la cour avant et avant secondaire est déposé ;
- Une consultation publique sur le projet aura lieu le mercredi 4 décembre prochain à 19 h au centre communautaire.

## 8.9 Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 1001 pour encadrer les travaux forestiers

- L'avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de zonage et ses amendements 1001 visant à modifier les dispositions encadrant les travaux d'aménagement forestier est donné.

## 8.10 Avis de motion d'un règlement modifiant le règlement 1004 pour encadrer les travaux forestiers

- L'avis de motion d'un règlement modifiant le règlement de zonage et ses amendements 1004 visant à modifier les dispositions encadrant les travaux d'aménagement forestier est donné.

## 10.1 Octroi de mandat - Étude hydraulique complémentaire - Exutoire du lac Ouimet

### **IL EST PROPOSÉ :**

- D'octroyer le mandat à la firme EXP pour la réalisation d'une étude hydraulique complémentaire, au coût de 29 800 \$ taxes en sus, le tout conformément à la soumission MNEM-24002948-PP datant du 21 octobre 2024.

## 10.2 Avis de motion et dépôt du projet du règlement numéro 462-2024-01 sur le CCE

- L'avis de motion est donné et le projet du règlement numéro 462-2024-01 modifiant le règlement 462-2023 sur le comité consultatif en environnement (CCE) est déposé.

# 11. Divers

## 12. Correspondance

La correspondance est déposée au conseil.

# 13. Période de questions

Tout membre du public présent désirant poser une question doit :

1. S'identifier au préalable;
2. S'adresser au président de la séance;
3. S'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux. **Aucun propos diffamatoire contre un employé municipal ou un élu ne sera toléré;**
4. Cette période est d'une durée **maximale** de **trente minutes**, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a plus de question adressée au conseil;
5. Chaque intervenant bénéficie d'une période de **cinq minutes maximum** pour poser **une** question et **une** sous question, après quoi, le président de la séance peut mettre fin à l'intervention;
6. Seules les questions de **nature publique** seront permises, par opposition à celles **d'intérêt privé** ne concernant pas les affaires de la Municipalité.

## 14. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.